

Mardi 26 novembre 2019

P9_TA(2019)0062

Nomination proposée d'un membre de la Cour des comptes — François-Roger Cazala

Décision du Parlement européen du 26 novembre 2019 sur la nomination proposée de François-Roger Cazala comme membre de la Cour des comptes (C9-0121/2019 — 2019/0814(NLE))

(Consultation)

(2021/C 232/17)

Le Parlement européen,

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0121/2019),
 - vu l'article 129 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0031/2019),
- A. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
- B. considérant que cette commission a procédé, le 12 novembre 2019, à une audition du candidat proposé par le Conseil à la fonction de membre de la Cour des comptes;
1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer François-Roger Cazala membre de la Cour des comptes;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.
-